

Samu 14 : expertise sur le manque d'effectifs

Le tribunal administratif a rejeté la demande du CHU. Celui devra lancer une expertise externe sur les conditions de travail des ARM.



Le CHU de Caen devra lancer une expertise externe sur les conditions de travail au sein du Samu 14.

| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

« Lors d'un CHSCT, en novembre 2020, nous avons demandé à la direction du CHU qu'une expertise extérieure soit effectuée sur les dysfonctionnements au Samu 14 : manque d'effectifs, rappels des salariés en congé et burn-out qui affectent les Auxiliaires de régulation médicale (ARM) du Samu 14 », rappelle Philippe Pouchin, délégué syndical FO, au CHU de Caen.

Les ARM sont les premières personnes à répondre quand on compose le 15. Ils sont là pour accueillir, écouter et analyser la situation avant toute intervention. « La direction a refusé cette expertise et a lancé une procédure au tribunal administratif pour annuler notre demande ».

Le Centre hospitalier universitaire estimant de son côté que le CHSCT

n'avait pas démontré un risque grave avéré au sein du Samu 14 notamment lié aux problèmes d'effectifs et que l'hypothèse de souffrance au travail des agents était contredite par la réalité.

Mais après examens des différentes pièces fournies par les deux parties, le tribunal a lui conclu, que malgré le comité de suivi et les actions mises en place par le CHU, cela n'avait pas permis de mettre un terme à la situation de risque grave.

Il a débouté le CHU de sa demande d'annuler la délibération du CHSCT. « Le CHU devra aussi payer les 3 000 € de frais d'avocat et une expertise extérieure devrait être lancée prochainement », conclut Philippe Pouchin.

Nathalie TRAVADON.